



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 14/2015

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit pour travaux d'urgence suite aux
intempéries 2013/2014/2015 au Vallon de la Tinière**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis doit permettre de financer les travaux d'urgence exécutés suite aux intempéries du 29 juillet 2013, 10 février, 7 juillet 2014 et 28 avril 2015 dans le Vallon de la Tinière.

HISTORIQUE

Si l'on en croit les archives communales, la commune de Villeneuve subit depuis le XVII^e siècle au moins les caprices de la Tinière.

Plus près de nous, les intempéries de 2005/6/7/9 ont fait l'objet du préavis 04/2013, Vallon de la Tinière. Ce préavis couvre la remise en état des berges, des infrastructures hydrauliques et routières pour un montant de CHF 9'691'100.-

La loi des séries n'allait pas s'interrompre de sitôt, puisqu'en juillet 2013, février et juillet 2014 et avril 2015, de fortes précipitations ont alimenté les 19 ravines de la Tinière provoquant de gros charriages de matériaux, obstruant les routes et remplissant les dépotoirs.

A chaque fois le déblaiement des matériaux a été exécuté dans l'urgence, tout comme la remise en état des routes.

DESCRIPTIF DES INTERVENTIONS

Intempéries du 29 juillet 2013

Vidange et évacuation des matériaux des dépotoirs, dégagement des gravats obstruant les passages routiers sur les châbles, affluents de la Tinière :

Dépotoir de Plancudrey	3'250 m ³
Châble du Chapuiso	800 m ³
Châble du Cimetière	1'300m ³
Châble de la Gotale	700 m ³

Route de Borgettan, suite à un glissement de terrain, construction d'un mur ancré d'environ 15 mètres et reconstruction de la chaussée.

Intempéries du 10 février 2014

Nouveau glissement de terrain à Borgettan à quelques mètres du glissement de juillet 2013, exigeant également la construction d'un mur ancré de 12 mètres environ et la reconstruction de la structure routière avec drainage et évacuation de l'eau.

Intempéries du 7 juillet 2014

Vidange et évacuation des matériaux des dépotoirs et de ceux obstruant les passages routiers sur les châbles :

Châble du Chapuiso 500m³

Châble du Cimetière 400m³

Dépotoir du Châble de Plancudrey 1800 m³

Barrage 1977 de Plancudrey 3'800 m³

Reconstruction du passage à gué de la route de Montolivet au droit du châble de Plancudrey.

Consolidation de murs de berges sur le châble de Plancudrey

Intempéries du 28 avril 2015

Glissement de terrain à Borgettan, toujours dans la même zone, exigeant à nouveau la construction d'un mur ancré d'une quinzaine de mètres, la réfection de la route et la pose de barrières.

COÛTS ET FINANCEMENT

Intempéries du 29 juillet 2013

Vidange des dépotoirs Frs 171'969.55

Reconstruction du mur à Borgettan Frs 178'406.95

Intempéries du 10 février 2014

Reconstruction du mur à Borgettan Frs 135'092.70

Intempéries du 7 juillet 2014

Vidange des dépotoirs

Passage à gué

Murs de berges Frs 542'740.10

Intempéries du 28 avril 2015

Reconstruction du mur de Borgettan Frs 220'000.--

Sous-total Frs 1'248'209,30

Divers et imprévus 5 % environ Frs 63'000.--

Total prévisionnel **Frs 1'311'209,30**

Moins : subventions, canton, confédération Frs 946'747,45

Total à Charge de la Commune (TTC) Frs 364'461,85

Total arrondi à (TTC) Frs 364'500.--

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'adopter le présent préavis relatif aux travaux d'urgence dans le Vallon de la Tinière ensuite des intempéries 2013-2014-2015 et à la reconstruction du mur de Borgettan ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de régularisation de Frs 1'311'200.- ;
3. de prendre acte des subventions fédérale et cantonale suivantes :
 - déjà reçues Frs 610'747,45
 - à recevoir, selon décision du 30 septembre 2015 Frs 336'000.-
4. de prendre acte que ces travaux ont été financés par la trésorerie courante et les subventions déjà reçues ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde de Frs 364'500.- en trois ans, dès la fin des travaux de reconstruction du mur de Borgettan.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Vice-Président : M. Oguey
Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Vice-Président

Villeneuve, le 13 octobre 2015/YCX